

DECISION n° DEC2022_15

Fixation des tarifs et conditions applicables au spectacle de Marionnettes « Toutédit » par la Compagnie PIPA SOL le mardi 28 mars 2023 à 10h00 et à 14h00 au Castel

Le Maire de la Ville de Châteaubernard,

- Vu l'article L.2121-29 du CGCT, qui confère au conseil municipal la libre fixation des tarifs communaux ;
- Vu la délibération n°D2020_05_17 du conseil municipal de Châteaubernard donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs et conditions applicables aux spectacles organisés par la collectivité ;
- Vu la décision n°DEC2021-25 constituant une régie de recettes et d'avances pour la billetterie d'entrées aux spectacles du Castel organisés par la municipalité ;
- Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs et conditions applicables au spectacle de Marionnettes « Toutédit » par la Compagnie PIPA SOL le mardi 28 mars 2023 à 10h00 et à 14h00 au Castel ;

DECIDE

Article 1 : Le tarif est fixé à 10 € TTC (9,79 € HT).

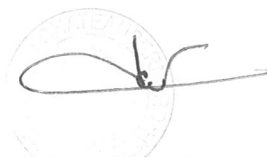
Article 2 : Dans le cadre scolaire, le tarif est fixé à 5 € (4,90 € HT).

Article 3 : Placement libre.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Châteaubernard, le 29 août 2022

Pour le Maire,
La Maire adjointe



Dominique PETIT